

TITRE DE QUALIFICATION N°MQ24GP001

Opérateur : POUPARD GAETA N

Société : MECALAN

Fonction : Technicien

Par la société : SAS MECALan

En conformité aux réglementations : SR/V/039

Pour exercer le contrôle de conformité, l'étalonnage et l'ajustage des freinomètres à rouleaux et accessoires suivants :

DOMAINE D'APPLICATION	EQUIPEMENTS CONCERNÉS	LIMITE DE VALIDITÉ
VL	Système de pesée et châssis de freinage MECA-SF-MONOBLOC	08/03/2025
VL+	Système de pesée et châssis de freinage MECA-RLSF-BIBLOC+	08/03/2025

En conformité aux réglementations : SR/V/042

Pour exercer le contrôle de conformité, l'étalonnage et l'ajustage des réglo-phares et accessoires suivants :

DOMAINE D'APPLICATION	EQUIPEMENTS CONCERNÉS	LIMITE DE VALIDITÉ
VL / PL	Réglo-phare TECNOLUX ART 12799	08/03/2025

En conformité aux réglementations : CDC 1 et CDC 2

Pour réaliser la mise en service des équipements suivants :

DOMAINE D'APPLICATION	EQUIPEMENTS CONCERNÉS	LIMITE DE VALIDITÉ
VL / PL	Opacimètre MECALAN OPA-300	08/03/2025
VL	Analyseur de Gaz BRAIN BEE AGS-690	08/03/2025

En conformité aux réglementations : CDC 6

Pour exercer le contrôle de conformité, la mise en service et la maintenance préventive suivants :

DOMAINE D'APPLICATION	EQUIPEMENTS CONCERNÉS	LIMITE DE VALIDITÉ
VL / PL	Lecteur E-OBD MECALAN ST-9300	08/03/2025

L'opérateur :

(Nom et signature)

Pour le titulaire :

Nom : POUPARD Gaëtan

Fonction : PDG

Date : 08/03/2024

Signature

AVIS

- Le présent titre de qualification est établi et signé par le titulaire des certificats de qualification de type et remis à l'intéressé qui doit également le signer.
- Ce titre est émis par le titulaire du certificat de qualification de type ou de l'attestation de conformité à l'issue d'une formation validée par une évaluation de niveau.
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers
- L'opérateur s'engage à utiliser les moyens et méthodes qualifiés par le titulaire du certificat de qualification de type ou de l'attestation de conformité
- L'opérateur doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée. L'opérateur doit être en mesure de le présenter à l'installation de contrôle technique, à l'administration, au laboratoire qui a délivré le certificat de qualification de type ou au COFRAC
- La perte éventuelle de ce titre doit être signalée immédiatement à la Direction de SAS MECALAN

Cette qualification n'autorise pas à elle seule l'opérateur à effectuer de son propre chef les opérations pour lesquelles il est habilité. Il doit en outre, être désigné par son supérieur hiérarchique pour l'exécution de ces opérations.